

Les membres du Comité Syndical se sont réunis dans la salle de réunion du SITCOME, ce mardi 4 octobre 2011, à 19 heures, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie Albouy-Guidicelli.

Monsieur le Président ouvre la séance en procédant à l'appel des membres du Comité :

Mr BAILLET (Barbey), Mme FLORENCE et Mr DEMELUN (La Brosse-Montceaux), Mr BLANCHARD et Mr PENOT(Cannes-Ecluse), Mr BERNARD et Mr GIRAULT (Esmans), Mr SENOBLE et Mr SIMONOT (Forges), Mr EVEN et Mr LEFIER (La Grande Paroisse), Mr BEZANGER (Laval-en-Brie), Mr DALIBON et Mr PAVIOT (Marolles-sur-Seine), Mme CHATON et Mr CHAUMONT (Misy sur Yonne), Mr ALBOUY-GUIDICELLI (Montereau Fault-Yonne), Mr MARTINEZ (Saint Germain Laval) et Mme GAUTHIER (Varenes-sur-Seine).

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mr RUIZ (Varenes-sur-Seine) à Mme GAUTHIER, Mr MADELENAT (Saint Germain Laval) à Mr MARTINEZ.

Invités :

Monsieur Gilles HUREL (Trésorerie Principale),  
Messieurs Christian ALIFOND et Régis LEFRERE (Interval),  
Madame Sandrine Schmitt (Sitcome).

*Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI*, après avoir fait l'appel, constate que le quorum est atteint.

### ORDRE DU JOUR

- Rapport du dernier comité syndical du 14/06/2011
- Refonte des lignes C et F, communes de Saint-Germain-Laval, Forges, Laval et Montereau. (Intervention d'Interval).
- Changements horaires des trains SNCF – Décembre 2011.
- Vélos en gare routière, Vélo-Boxes, Véligo.
- Pôle PDU.
- Conventonnement et Subventionnement par le STIF du service TAD SiYonne.
- Tarification TAD.
- Géo localisation des véhicules SiYonne.
- Budgets supplémentaires des Budgets 2011 « Principal » et « Carte Siyonne ».
- Questions diverses.

-----ooo000ooo-----

Monsieur Albouy ouvre la séance. Il explique que les membres du syndicat se réuniront dorénavant dans la salle de réunion du SITCOME, qui a été entièrement refaite, par les agents du SITCOME, cet été, comme la maison principale, qui héberge l'administratif du syndicat, et qui est propriété du syndicat.

*Monsieur BERNARD :*

Il faudrait rendre la pièce audible, et faire supprimer l'écho de cette salle.

*Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :*

C'est difficile, et c'est pire lorsque les trains passent. Il faut prendre l'habitude lorsque les trains passent, de faire une pause. C'est contraignant, mais nous sommes au cœur du transport.

Nous avons un ordre du jour chargé ce soir. Comme vous l'avez demandé, vous avez trouvé joint à la convocation un cahier du conseil, permettant à ceux qui ne peuvent pas participer d'avoir une vue d'ensemble des différents sujets à traiter.

*Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :*

Nous nommerons M. Jean-Luc EVEN, comme secrétaire de séance.

<b>Approbation du rapport du comité syndical du 14/06/2011</b>
--

*Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :*

Ce compte rendu n'appelant aucune remarque, le rapport du comité syndical du 14/06/11 est adopté à l'unanimité.

<b>Refonte des lignes C et F, communes de Saint-Germain-Laval, Forges, Laval et Montereau</b>
---

*Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :*

Nous nous sommes fixés des principes, en début de mandat, d'améliorer constamment le réseau SiYonne, et les services actuels proposés à nos concitoyens. Nous essayons donc d'augmenter les dessertes pour les actifs et de diminuer les temps de trajets, en travaillant de manière quantitative puis qualitative.

Ainsi, nous avons mené depuis le début de l'année, en association avec les élus des communes de FORGES, LAVAL EN BRIE, SAINT GERMAIN LAVAL, MONTEREAU, et la société INTERVAL, un travail d'étude et de concertation qui doit conduire à des améliorations sans précédent pour les habitants, en créant une troisième ligne. Nous devons nous appuyer sur les habitants de la ville de Montereau, qui ont l'habitude de se servir de réseaux. La refonte de ces lignes, permettrait de desservir des quartiers récents de la ville haute, qui pour l'instant ne sont pas desservis par les transports en commun, et qui sont de plus en plus peuplés, par des habitants qui viennent de quartiers de la petite couronne, où ils ont l'habitude d'être desservis. Ils sont donc potentiellement de grands utilisateurs et demandeurs de transport en commun.

Le projet propose que la ligne F en partance de Forges aille directement en direction de la gare en passant par le secteur des Rosiers, qui va très rapidement être porté à plus de 400 habitations. Saint Germain Laval, au niveau des dessertes serait divisée en deux, permettant la desserte de hameaux jamais desservis. La partie de SGL - St Pierre serait desservie par une ligne en partance de Croix de Chute, proche de Grand Buisson, et passant par Tréchy et Bourg, où se situent des lotissements. Et enfin que Laval en Brie et le nord de SGL soient associées et que la nouvelle ligne en partance de Forges desserve Petit Buisson, Gardeloup, Nanon ; hameaux pourvus de nombreux lotissements. Sur Montereau, les quartiers Piscine, Hameau St Jean, peu ou pas encore desservis et récemment créés permettraient de donner du potentiel de clients à cette ligne.

Le projet permettra la desserte de nouveaux quartiers et lotissements, des trajets plus rapides vers et au retour de la gare, une augmentation de la fréquence en permettant la création de 4 allers/retours en correspondance avec les principaux trains des actifs

Nous ne délibérerons pas sur le montant annoncé, mais sur une délibération de principe, afin de valider l'idée de refonte de ces deux lignes en trois, permettant ainsi la desserte de quartiers non desservis, et amenant ainsi plus d'usagers à utiliser ces lignes du Nord du réseau. En effet, il n'a pas été calculé l'impact des recettes supplémentaires engendrées, et qui diminuera d'autant le coût net de cette opération à proposer au STIF.

Si le SITCOME approuve ces restructurations de lignes, nous devons aller présenter ce projet auprès du Conseil Général et du STIF. J'inviterai bien évidemment, l'ensemble des élus des communes concernées, aux réunions que nous proposera le STIF, permettant ainsi d'aller défendre comme il se doit les intérêts de chaque commune, et en espérant pouvoir mettre en place ces changements, en

tenant compte des délais impartis par le STIF, au grand maximum et au mieux, à la rentrée prochaine de septembre.

Conformément à la convention T2, la participation du SITCOME sera définie en fonction des négociations menées avec nos partenaires et devra faire l'objet d'une autre délibération.

*Monsieur SENOBLE :*

Les lignes scolaires d'aujourd'hui vont-elles être supprimées ?

*Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :*

Non, bien évidemment les lignes scolaires sont maintenues.

*Monsieur SENOBLE :*

Les bus empruntent la voie qui se trouve devant la ferme du plat buisson, au lieu d'emprunter la voie qui a été aménagée pour le passage des bus, et nous aimerions que les bus respectent cela.

*Monsieur ALIFOND :*

Nous sommes obligés, sur votre ligne, de couper la départementale, qui est en ligne droite, et qui est très dangereuse à traverser.

*Monsieur SENOBLE :*

C'est pas plus dangereux l'hiver de traverser la départementale, que de passer par nos petites routes de campagne, qui ne peuvent supporter le croisement de deux bus.

*Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :*

Nous pourrions maintenir l'utilisation de la départementale, et demander au Conseil Général d'installer des points lumineux au croisement, et une signalétique appropriée.

*Monsieur MARTINEZ :*

Quand peut-on espérer mettre en place ces modifications ?

*Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :*

Au plus tôt fin 2012.

*Monsieur BERNARD :*

A quoi sert cette délibération, on lit « Monsieur le Président expose »... avec pleins de « vu... », et le réel motif de la délibération n'est pas explicite.

*Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :*

Le principe de la délibération permet aux élus de donner pouvoir au Président, d'aller présenter ce dossier au STIF, de création d'une ligne supplémentaire et du redécoupage des lignes existantes. Cette délibération me permet d'aller négocier avec le STIF. Et c'est comme cela que je souhaite que l'on travaille, sur toutes les lignes du réseau. Nous vous présentons ce soir, le travail effectué sur les communes de Saint-Germain-Laval, Laval, Forges et Montereau avec les élus concernés. Nous sommes en discussion, comme vous le savez également avec le maire de Villeneuve-La-Guyard, et nous étudions ce que nous pouvons leur proposer. De la même façon, une fois que le projet aura abouti avec l'ensemble des maires et des élus concernés par les communes de Misy, Barbey, Marolles et La Brosse Montceaux, je vous proposerai de prendre une délibération pour m'autoriser à aller présenter au STIF le projet qui aura été présenté à l'ensemble des élus du syndicat.

On se met d'accord, territoire par territoire, sur ce que l'on veut, on en discute tous ensemble, et après on présente les projets au STIF. Il faut bien que le comité soit d'accord dans son intégralité, sur les modifications que l'on veut apporter au réseau, avant d'aller négocier avec le STIF. Le STIF regarde tous les projets à la loupe, depuis qu'ils ont repris les rennes, et nous devons faire bloc, si, nous voulons que nos demandes d'évolution soient prises en compte. Eh bien sur, ces changements de lignes ne concernent que les actifs ; les circuits scolaires ne sont pas modifiés.

*Monsieur BEZANGER :*

A Laval, les conducteurs n'ont plus le droit d'emprunter la rue de Rameaudes, mais ce n'est pas très clair sur le plan. Je tenais donc à souligner l'interdiction de circulation des poids lourds sur cette route.

*Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :*

Le comité souhaite-t-il que ce dossier soit défendu auprès de nos partenaires ? Oui, à l'unanimité, donc le projet est adopté.

## Changements horaires des trains SNCF – Décembre 2011

*Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :*

Comme vous le savez les horaires aux 11/12/2011 vont changer. Monsieur MARTINEZ nous a procuré les horaires à la source, ce qui nous a permis de travailler rapidement sur nos horaires de bus et de les adapter en conséquence. A la demande de Monsieur SENOBLE, je me suis également fait confirmer ces changements, car au début, ce n'était que des rumeurs.

Je pense qu'il serait utile de pouvoir distribuer de nouveaux guides horaires à nos clients reprenant comme les années passées, l'ensemble des lignes en partance ou à destination de la gare de Montereau qu'elles soient exploitées par des bus, cars ou trains.

*Monsieur SENOBLE :*

Dans le train, j'entendais deux dames discuter, et elles disaient que les horaires de train allaient changer, mais pas les horaires de bus. Je n'ai pas pu m'empêcher d'intervenir, et de leur dire que, les horaires de bus, allaient être modifiés, ... mais que « comme au SITCOME, on était très doué, les horaires ne correspondraient pas... aux trains ».

*Fous rires dans la salle...*

*Monsieur SENOBLE :*

Et plus sérieusement, bien sur, qu'Interval retravaillait sur tous les horaires de bus, pour qu'ils correspondent bien aux horaires de train.

*Monsieur ALIFOND :*

Dès que nous avons eu les informations, nous avons commencé à travailler sur la refonte de tous les horaires de toutes les lignes, et nous mettrons sur site au plus le 15 novembre, pour information aux usagers des nouveaux horaires mis en place en correspondance avec les départs et arrivées des trains sur Montereau.

*Monsieur PAVIOT :*

A-t-on pensé à remettre les horaires des Cars Moreaux, sur les nouvelles fiches horaires, concernant la ligne de Marolles ?

*Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :*

Oui ! C'est fait ! Et les informations seront également dans le guide horaire.

## Vélos en gare routière, Vélo-Boxes, Véligo

*Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :*

Vous avez tous reçu, un courrier Vélo SUD 77 qui sollicitait les maires, afin de pouvoir faire une pression inamicale sur le Président du syndicat, sur une demande que l'Association aurait formulée, sur la mise en place d'un nouveau vélo-boîte à la gare.

Il existe actuellement en gare routière 3 possibilités de stationner son vélo : soit des arceaux gratuits disponibles à proximité du kiosque SIYONNE et surveillés humainement pendant l'ouverture du kiosque et par des caméras de vidéo reliées au CSU de Montereau ; soit des consignes individuelles gratuites appartenant à la ville de Montereau et mis à disposition via l'Association Vélo Sud 77 qui les gère selon des modalités et une utilisation inconnue ; soit par une consigne collective dans un garage à vélos situé à proximité du kiosque SIYONNE, gérée par les opérateurs du SITCOME, gratuite pour les clients utilisant les vélos SiYonne et payant pour les autres.

L'association Vélo Sud 77 a interpellé des municipalités afin que le SITCOME puisse installer un 3ème vélo-boîte arguant que cela ne coûtait rien. Les deux premiers vélo-boxes, comme le reste des équipements de la gare, sont propriétés de la Ville de Montereau.

Il s'avère que le STIF ne souhaite plus aujourd'hui subventionner de tels équipements qui coûtent chers (environ 100.000 euros), prennent beaucoup de place, notamment de stationnement voitures) pour un rendu faible (seulement 10 vélos), ce qui correspond à une place de vélos à plus de 10 000€. Ces emplacements individuels peuvent être éventuellement déviés de leur objet (consigne qui se

transforme en débarras...). Lors d'une réunion technique conduite cet été sur la gare en présence d'une chargée de mission du STIF, ces arguments ont été confirmés et le STIF ne veut plus de ce genre de garages à vélos. Le STIF a décidé d'opter pour un nouveau schéma directeur de stationnement des deux roues non motorisées. Vous trouverez en annexe des éléments présentant les points forts des équipements qui seront dorénavant subventionnés par le STIF : soit abri-vélos équipés d'arceaux sécurisés, soit consigne collective, et qui permettront le garage au minimum de 20 vélos.

J'ai eu la surprise cet été, de voir fleurir des demandes de vélo-boxes, à la gare, créant une file d'attente pour stationner son vélo, suivi d'une demande de l'Association, de faire installer un nouvel équipement, alors que le Président de l'Association est membre du conseil municipal de Montereau. Je voulais donc confirmer avec vous, que nous suivrons les consignes du STIF et du Pôle PDU, en sachant que le futur parking à vélo ne sera pas à plus de 70 mètres de la gare, et que nous pouvons proposer des tarifs préférentiels aux usagers détenteurs de la carte Navigo pour notre gardiennage SiYonne des vélos, et pour lequel nous avons déjà quelques contrats annuels. Nos tarifs, aujourd'hui sont les mêmes que ceux qui seront pratiqués par le STIF.

*Monsieur EVEN :*

Ces clients sont des clients « Cartes SiYonne » ?

*Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :*

Oui, bien sur. ...

Pas de question, la demande de l'Association « Vélos SUD 77 » est refusée.

<b>Pôle PDU</b>
-----------------

*Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :*

Je passe la parole à Michel DALIBON.

*Monsieur DALIBON :*

La dernière réunion a eu lieu le 20 juin 2011. La représentante du STIF nous a signifié qu'elle était hostile au scénario que nous avons retenu et approfondi. Nous avons proposé deux scénarios, un qui consistait à mettre des bus en épis en rajoutant plus de quais, et l'autre qui consistait à avoir un îlot central, avec des bus situés les uns derrière les autres, tout autour de l'îlot. La deuxième hypothèse empiétait sur le parking en silos qui doit être réalisé par la CC2F. Nous nous étions donc plutôt orientés sur le scénario numéro 1. Mais ce scénario ne convient pas au STIF, et nous devons donc parfaire l'étude du scénario N°2. Nous sommes donc obligés de commander de nouvelles études au cabinet CODRA, pour convenir aux exigences du STIF et afin de pouvoir retravailler sur l'ensemble des deux projets. Notre contrat arrive à échéance fin novembre, et il nous faut prendre une délibération permettant la demande de renouvellement de la convention signée avec le STIF. Nous demandons au STIF un an de prolongation afin de pouvoir mener à terme cette étude, et de pouvoir régler au cabinet CODRA le supplément correspondant. Nous avons prévu 40 000<sup>e</sup> de frais d'étude, et nous devons nous plier aux exigences du STIF, qui financera la plus grande partie de l'aménagement de la gare routière. Nous devons donc signer deux avenants, un avec le STIF, et un avec CODRA.

*Monsieur SENOBLE :*

A-t-on pu savoir quelque hypothèse le STIF préconise ?

*Monsieur DALIBON :*

Oui et non, notre interlocutrice au STIF, Madame FLEISCH veut du détail sur les deux hypothèses, et nous a dit que ce n'était pas forcément celle que nous avons retenu, que le STIF retiendrait. Elle a besoin de plus d'informations pour pouvoir présenter les deux hypothèses aux élus du STIF, afin qu'ils puissent choisir en toute impartialité.

*Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :*

Mme FLEISCH a trouvé que nous avons plus travaillé l'une des deux hypothèses, et que nous avons choisi une hypothèse plus que l'autre. Et cela ne lui a pas plu. Elle a bien affirmé, qu'en tant que principal financeur, qu'ils étaient les seuls maîtres à bord, et que c'était bien le STIF qui choisira l'hypothèse leur convenant le mieux, sans influence aucune. La réunion a duré plus de deux heures...

*Monsieur SENOBLE :*

Donc elle veut le même travail de recherche et d'étude sur les deux hypothèses proposées.

*Monsieur DALIBON :*

Oui, c'est cela. La réunion a été très tendue, car il a été très difficile de discuter avec elle. Elle était catégorique, et nous a affirmé que si nous ne prolongions pas l'étude sur les deux hypothèses, le STIF ne subventionnerait ni les études ni les travaux de rénovation de la gare.

*Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :*

Et les 40 000€ sont pris en charge par le STIF ?

*Monsieur DALIBON :*

Oui. Nous avons eu une estimation de CODRA, sur le surplus de facturation, que l'on a rajouté au budget, de l'ordre de 9 000€. Et il restera peut-être une légère somme non couverte par la subvention prévue de ces études, qui restera à la charge direct du Syndicat. Mais c'était ça ou elle ne finançait plus rien.

*Monsieur PAVIOT :*

Elle a annoncé qu'il y avait moins de lignes sur une hypothèse plutôt que l'autre.

*Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :*

Elle n'a pas fait son choix. Elle a juste dit qu'elle n'avait pas assez d'informations sur l'une des deux hypothèses, et que donc elle ne pouvait pas se prononcer. Et elle l'a répété pendant les deux heures de la réunion.

*Monsieur DALIBON :*

L'hypothèse que nous n'avions pas approfondi empiétait sur la place du parking.

*Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :*

Et tout est étudié. Le Pôle PDU, c'est les travaux, c'est les équipements extérieurs, c'est l'information aux voyageurs, mais c'est aussi le parking de la CC2F. Et tant que nous n'aurons pas abouti à la fin de ces études, c'est l'ensemble des dossiers qui seront bloqués par le STIF. Et nous avons harcelé avec Yves JEGO, la SNCF, afin qu'elle refasse également l'enceinte de la gare, les couloirs de distribution, et les quais. A la base, le tunnel actuel devait être condamné, et finalement, la SNCF laisserait le tunnel actuel et en mettrait un autre, pour avoir plusieurs sorties.

Plus aucune question n'étant posée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

<p><b>Conventionnement et Subventionnement par le STIF du service TAD SiYonne</b></p>
---

*Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :*

Dans les orientations budgétaires, il était proposé de demander au STIF, le conventionnement et le subventionnement au STIF ; car pour l'instant nous faisons tourner notre transport à la demande directement avec nos propres régies, et avec notre propre tarification. Mais il nous faut dorénavant nous faire subventionner par le STIF, pour d'abord récupérer un peu d'argent, et que nos clients puissent utiliser le TAD, et y accéder avec tous les titres de transports utilisables sur le reste du réseau francilien : Ticket T, T+, Navigo, Imagin'R, Rubis...

Nous avons préparé tout un dossier que nous devons présenter au STIF, pour qu'ils puissent l'instruire. On ne vote pas aujourd'hui, car il nous faudra faire un avenant à notre convention T2, nous permettant de devenir Autorité Organisatrice de Proximité, délégataire en régie de ce transport à la demande.

Nous vous proposons de profiter de cette demande de conventionnement pour proposer un doublement des services pour toutes les communes concernées, ce qui permettra une desserte en demi-journée quotidienne pour tous. On dessert aujourd'hui deux demi-journées par semaine, et on est passé à 4 demi-journées par semaine. A savoir, que le transport à la demande ne fonctionne que lorsqu'il y a réellement un besoin, que les gens doivent téléphoner la veille, que les gens devront toujours avoir leur carte « SiYonne » afin de permettre le recensement dans une base de données, et permettre le suivi du

fichier client. Et cela permettra, surtout aux personnes âgées, qui sont les principales utilisatrices du service, de pouvoir circuler un peu plus, en journées.

C'est une délibération de principe, pour nous permettre de présenter le dossier au STIF, qui pourra nous donner son avis sur le sujet.

*Monsieur SENOBLE :*

On voit que certaines communes utilisent plus le service que d'autres. Pour Forges par exemple, aucun client en 2010, ni en 2011.

*Madame FLORENCE :*

Oui, c'est pareil pour la Brosse-Montceaux, alors que cela doit être bien pratique pour les usagers...

*Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :*

Oui, effectivement, nous avons des communes où cela fonctionne mieux qu'avec d'autres. Nous avons des clients surtout, sur La Grande Paroisse, Esmans, Laval et Barbey. Nous avons fait les calculs, et si nous arrivons au moins à faire subventionner le service que nous rendons aujourd'hui, le syndicat percevrait une indemnité au alentour de 18 000€. Nous espérons, bien évidemment, qu'avec les titres de transport utilisables, nous augmenterons le nombre de nos clients.

*Monsieur BEZANGER :*

L'amplitude horaire 9h00-11h00 pour Laval est faible.

*Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :*

Ce ne sont que des indicateurs.

*Monsieur SENOBLE :*

Mais le véhicule fait toute la ligne. Il démarre donc à 8h15, pour arrêter à 12h48... Ce TAD, on le fait avec nos véhicules. On n'a pas besoin d'en racheter d'autres ?

*Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :*

Non, nous pouvons faire avec nos propres véhicules tous ces services. Cette demande de subventionnement ne servira qu'à soutenir financièrement le service. Pas besoin d'achat complémentaire.

*Monsieur SENOBLE :*

Peut-on connaître qui sont les clients qui ont pris la carte SiYonne dans nos communes ? Comme cela, on leur demandera pourquoi il n'utilise pas le service ?

*Monsieur DALIBON :*

Oui, bien sur, nous pouvons vous fournir, à chacun, la liste des clients « carte SiYonne » pour chacune de vos communes.

*Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :*

Plus aucune question n'étant posée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

## Tarification TAD

*Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :*

Lors de la commission finances, s'est posé la question des personnes qui avaient la carte Rubis. Cette carte est réservée aux personnes qui ne paient pas d'impôt, et ayant donc des revenus très faibles, et étant dans des situations financières difficiles.

Nous avons eu des réclamations de personnes qui utilisaient les bus de marché avec leurs cartes gratuites, et qui sont dorénavant obligées de payer s'ils veulent utiliser le TAD, que nous avons mis en place, en remplacement de ces minibus. Aussi, dans l'attente du conventionnement du STIF de notre TAD, seriez-vous d'accord pour que ces personnes, qui sont quand même dans des situations souvent très difficiles, bénéficient de la gratuité des services du TAD que nous proposons, dans la mesure, où ils sont détenteurs de cette carte rubis.

*Monsieur EVEN :*

Nous savons combien de personnes sont concernées ?

*Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :*

Oui, car les cartes Rubis, sont délivrées par les communes ou les CCAS, qui se chargent de faire les demandes auprès du Conseil Général pour octroyer ces cartes.

*Monsieur BERNARD :*

Est-ce que cela ne va pas engendrer un surcoût de consommation du service, sans pour autant avoir la recette, puisque gratuit.

*Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :*

Effectivement, ce seront des recettes dont nous nous priverons, mais que je pense très minimes, et puis pour ces personnes qui sont tributaires des transports publics, ce sont quand même des services fort appréciables, que vous leur rendez, vous avec vos communes. Personnellement, sur Montereau, cela n'aura aucun impact, puisque nous distribuons des cartes rubis, mais les gens utilisent les lignes de bus. Donc, c'est surtout pour alléger la vie de certains de vos habitants, que je vous propose ce soir d'offrir la gratuité du service pour vos administrés en difficultés.

*Monsieur EVEN :*

Je pense que nous sommes complètement dans notre rôle d'élus d'offrir ce service à ces personnes.

*Monsieur SENOBLE :*

A Forges, nous n'avons aucune personne qui utilise le TAD, et nous avons deux personnes qui ont la carte Rubis. Donc demain, ces deux personnes peuvent utiliser ce service, et cela ne nous rapportera rien du tout, mais nous coutera deux fois plus cher...

*Monsieur BERNARD :*

A savoir si c'est vraiment au Syndicat de faire du social...

*Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :*

De toute façon, c'est provisoire. Dès la mise en place du subventionnement par le STIF, le TAD deviendra gratuit d'office pour toute cette population. De toute façon, par définition, pour une commande, le véhicule va passer à l'arrêt et va faire la ligne, comme elle est prévue. Donc vous la payez déjà dans votre cotisation. A savoir, si vous voulez tendre la main à vos administrés en difficulté ou pas, pour les plus de 65 ans et sans revenus. Je pense que c'est une bonne chose que d'offrir le service, et vous pourrez le glisser dans vos vœux de fin d'année. Et il n'est même pas sur que les gens l'utilisent... mais si on peut rendre le service ne serait-ce qu'à deux ou trois personnes, c'est toujours cela.

*Monsieur PAVIOT :*

Et les quinze euros, ils sont pour qui ?

*Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :*

Pour le Conseil général, à l'ouverture du dossier. Je pense que c'est un service que l'on peut apporter aux personnes âgées, notamment dans le milieu rural, et permettre ainsi à ces personnes de pouvoir se déplacer en dehors de leurs communes. C'était vraiment la vocation du syndicat, mais ce n'est que mon avis.

Plus aucune question n'étant posée, la motion est adoptée à l'unanimité.

*Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :*

Je compte sur chacun d'entre vous, pour pouvoir mettre l'information dans vos bulletins municipaux, et ainsi informer votre population.

## Géo localisation des véhicules SiYonne

*Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :*

Il s'agit là, de nos véhicules SiYonne. La géolocalisation dans les bus du réseau est en cours.

Nous envisageons d'équiper nos véhicules de bornes de géolocalisation qui permettront de suivre à un instant précis le parcours du véhicule, de pouvoir répondre au client sur son temps d'attente, de veiller à la qualité du service rendu, de gérer le bon usage du parc des véhicules. Ce service ne nécessite plus de lourds équipements informatiques puisque les logiciels et serveurs restent propriété du prestataire.

L'équipement de chaque véhicule coûte 100 euros, est réalisé par un professionnel et la balise est installée dans un endroit inaccessible au conducteur classique. Ensuite, via le serveur de l'opérateur



par internet, nous pouvons savoir à tout moment où se situe le véhicule. On peut remonter deux mois en arrière, pour visionner sur carte les trafics des véhicules, ou à un instant T, positionner le véhicule.

Nous avons la possibilité de déclencher des alarmes, pour nous prévenir par mail ou SMS, si le véhicule sort du territoire défini, ou à des plages horaires où il n'est pas censé circuler, ou bien sur un endroit bien précis. L'abonnement mensuel par véhicule s'élève à 36 euros. Cela nous coûterait environ 1 000€ par an, pour savoir exactement où sont nos véhicules.

*Monsieur SENOBLE :*

Nos véhicules, comme le TAD, vont être subventionnés par le STIF. Donc pourquoi ne pas attendre le subventionnement, et faire faire au STIF, comme pour les bus du réseau, l'installation de cette géolocalisation, je ne vois pas pourquoi on irait payer, alors qu'on peut le faire faire gratuitement par le STIF.

*Monsieur DALIBON :*

Ce n'est pas un gros investissement...

*Monsieur SENOBLE :*

Je t'ai déjà dit que l'on n'en voulait pas de votre truc...

*Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :*

C'est ton point de vu ; Nous savons parfaitement que même si les pourboires sont interdits dans la fonction publique, on peut se demander si les opérateurs, en compensation, ne ramène pas les clients directement chez eux, par exemple, ou les dépannent en les transportant « gratuitement ». Le transport à la demande, je le rappelle, ce n'est pas du taxi... Nous devons les prendre et les déposer à des arrêts de bus, et non devant leur porte d'entrée, et avec des parcours, qui sont prédéterminés. Aujourd'hui, on n'est pas sur que ceci soit bien respecté. C'est aussi un contrôle du service fait, et non du personnel.

*Monsieur BERNARD :*

Au niveau du droit social, vous êtes vous renseignés des démarches à accomplir ?

*Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :*

Il faut annoncer au personnel, que les véhicules sont géolocalisés, et pourquoi on le fait. Ce qui a déjà été fait, puisque à la dernière réunion du personnel, en septembre, j'ai annoncé officiellement que nous allions proposer la géolocalisation des véhicules à ce comité syndical.

*Monsieur BERNARD :*

Donc, le personnel sait que nous délibérons ce soir, pour savoir si les véhicules vont être géolocalisés ?

*Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :*

Oui, il est important d'avoir un dialogue social, avec les salariés. Personnellement, j'ai suivi la procédure d'informer le personnel de cette démarche, afin qu'ils ne l'apprennent pas opportunément par autrui. Car là, pour le coup, cela pourrait être perçu comme du véritable espionnage personnel des individus.

*Monsieur BERNARD :*

A-t-on fait une demande officielle auprès du centre de gestion, pour connaître nos différentes responsabilités par rapport au personnel et leurs droits ?

*Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :*

Aucun problème, nous allons faire la demande auprès du Centre de Gestion.

*Monsieur DALIBON :*

Il y a eu dans certains documents une erreur, car il est indiqué que la cotisation est annuelle alors qu'elle est mensuelle...

*Madame FLORENCE :*

Non, nous avons été informés que la cotisation était mensuelle.

*Monsieur GIRAULT :*

Nous avons tous reçu un erratum mentionnant ce fait.

*Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :*

Donc, sur ce dossier, nous attendrons la réponse du centre gestion et nous vous la communiquerons.

<b>Budgets supplémentaires des Budgets 2011 « Principal » et « Carte Siyonne »</b>
--

*Monsieur DALIBON :*

Vous avez eu deux budgets supplémentaires, l'un pour le budget principal du SITCOME, et l'autre le budget annexe des « cartes SiYonne ». Ces budgets vont être présentés de deux manières différentes.

La première sous forme de tableaux Excel, et la seconde sous la forme officielle M14.

Le budget supplémentaire nous sert surtout à répartir l'excédent de l'année précédente, et affecter les restes à réaliser. On commence par les dépenses d'investissement. Les premières colonnes vous présentent les chiffres 2010, puis le BP 2011, les réalisés au 31/08/2011, les restes à réaliser, le proposé au BS, et enfin, le total du budget. On vote aujourd'hui l'avant dernière colonne, c'est-à-dire le total BS + les restes à réaliser.

Le total des dépenses d'investissement proposé au vote (BS + RAR), se décompose comme suit : remboursements d'emprunts pour 500€, frais d'étude de CODRA de 16 400,80€, frais d'installations et d'agencements pour 9 403,69€, 600€ pour le matériel de bureau, 9 000€ pour le mobilier et un déficit d'investissement reporté de 24 109,15€. Ces dépenses sont compensées par des recettes d'investissement, à raison de 5 400€ de FCTVA, 6 113,64€ d'excédent de fonctionnement capitalisé, 40 500€ de subvention STIF pour les études CODRA et 8 000€ de virement de la section fonctionnement.

*Monsieur HUREL :*

Vous n'êtes pas équilibré dans les opérations d'ordre. Il y a un décalage de 1 000€, entre la dotation aux amortissements d'investissement au compte 28135 et la dotation aux amortissements de fonctionnement au compte 68.

*Monsieur DALIBON :*

Oui, effectivement, nous reprendrons donc 1 000€, en compte 28135, nous baisserons le virement de la section fonctionnement, aux recettes d'investissement pour la même somme, et dans les dépenses de fonctionnement nous reprendrons cette somme de 1000€, du virement à la section d'investissement pour 7 000€, et nous ajouterons 1000€ de dépenses imprévues, soit un total de 52 396,47€, qui ne doivent pas dépasser les 7.5% des dépenses de fonctionnement. Au chapitre 011, nous inscrirons 59 900€, constitué pour l'essentiel d'un complément de participation au déficit du réseau, pour 51000€, même si nous n'effectuons jamais cette dépense. Nous avons également quelques ajustements : 1000€ pour le chauffage, 1000€ pour le carburant, 2500€ pour les frais de réparations des véhicules, car les véhicules ont supportés cette année les contrôles techniques et des frais de réparation, 1200€ de primes d'assurance.

Au chapitre 012, un réajustement est fait sur les dépenses de tickets restaurant pour 5500€. On rajoute 17 000€ au versement du budget annexe. Les comptes sont équilibrés avec la reprise de l'excédent de fonctionnement 2010 pour 142 796,47€.

*Monsieur SENOBLE :*

Les frais téléphoniques me paraissent importants.

*Monsieur DALIBON :*

Nous avons réduit la flotte des téléphones portables, nous avons les deux lignes internet au kiosque et dans la maison et les hébergements des sites, le numéro indigo, le fax et la ligne France Telecom au kiosque. Nous vous donnerons une étude détaillée lors de la prochaine commission finances afin de voir où l'on peut faire des économies.

*Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :*

On a fait de belles économies entre 2010 et 2011, puisque on devrait approcher des 5 000€ soit une économie en 2011 de près de 3000€.

Plus de questions sur le budget SITCOME, ce budget est adopté à l'unanimité

*Monsieur DALIBON :*

Pour le budget de la « carte SiYonne », en dépenses d'investissement nous inscrirons à l'article 2135, 10 707,92€ (RAR), 12 300€ en matériel de bureau pour l'achat en outre d'un nouveau photocopieur, et

3000€ pour le mobilier au kiosque. Concernant les recettes d'investissement, nous reprenons l'affectation du résultat de fonctionnement 2010 pour 5828,25€ (article 1068), et l'excédent d'investissement reporté pour 4879.67€ (article 001) ; nous ajouterons la dotation aux amortissements pour 15 300€.

Les ajustements de dépenses de fonctionnement sont constitués de 3900€ d'assurance véhicules, 3000€ du matériel roulant, 15300€ de dotation aux amortissements, et 74,22€ de dépenses imprévues. L'équilibre de la section fonctionnement se fait par les recettes suivantes : 17 000€ de participation du budget principal et 5 274,22€ d'excédent de fonctionnement 2010 reporté.

Pas de question sur le budget SIYONNE, ce budget est adopté à l'unanimité.

## Questions diverses

*Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :*

Je vais vous lire les différentes questions diverses qui me sont remontées.

La première concerne la desserte de Malraux. C'est une demande de Romain :

*« Salut Jean-Marie, hier soir assemblée générale de la section locale de la FCPE, dont je suis membre et présidée par Nathalie Roger, a été évoqué le problème de la sortie des élèves de Malraux depuis la mise en place du portillon ou les élèves passent un à un. Il semble que le lundi soir et le jeudi soir certains élèves ratent leur bus notamment à cause de la cohue au portillon, je sais que le syndicat a déjà fait un effort en revoyant de son côté les horaires, la FCPE a demandé à Madame Butet en conseil d'administration de revoir les horaires de sortie des élèves, elle rétorque qu'il n'y a pas de problème et que c'est de la faute des élèves qui flanent, visiblement Mme Butet ignore les préoccupations des parents et de notre syndicat, Afin de trouver une solution, peut-on envisager de demander à nos agents de constater de visu comment se passe la sortie des élèves plus particulièrement le lundi soir et le jeudi soir de chronométrer le temps de sortie entre la classe et l'arrivée au bus et de voir si des élèves restent sur les quais, afin ensuite de prouver à Mme Butet que les solutions doivent également venir du lycée, j'ai informé également la Fcpe de la refonte totale des horaires suite aux changements des horaires de trains à intervenir »*

Une étude a été faite par les opérateurs, et il s'avère que le problème se pose surtout pour le bus le lundi et le jeudi soir à la sortie de 18 heures. 2 bus "cars Moreau" sont juste devant la sortie du lycée, et partent à 18h10, alors que celui de la ligne G qui part à 18h05, stationne derrière le lycée. Solution : Intervertir le stationnement du bus ligne G avec celui d'un des deux Cars Moreau, permettant ainsi aux jeunes de pouvoir dans les délais impartis, prendre leurs cars. Surtout que le "Car Moreau", peut ensuite se repositionner devant le lycée ; la place ayant été libérée depuis 5 minutes.

La deuxième concerne la desserte de Malraux. C'est une demande de Jean-Luc BAILLET.

2 bus partent de la gare SNCF Montereau à 8h12 et 8h14, et desservent MALRAUX à 8h24 et 8h25. Toutefois, les bus arrivent a priori à 8h31, 8h32, alors que les cours commencent à 8h30.

Depuis début septembre, des contrôles sont effectués en permanence sur toutes les lignes du réseau, par deux agents d'Interval, voir 3 ou 4, afin de faire valider les montées des usagers. Ils prenaient en charge un par un, tous les usagers, au moment de la montée, ce qui alourdissait considérablement la montée. De ce fait, le bus prenait du retard, et effectivement, les jeunes arrivaient en retard en cours. Depuis le début de la semaine, changement d'organisation des contrôles, en accord avec les opérateurs SiYonne. Les contrôles se font dans le bus, une fois le bus démarré, et les jeunes devraient arriver en cours à l'heure.

Le bus ligne I, qui est censé arriver au collège Pierre à 8h55, et à Salle Rustic à 8h58, ne desservirait pas l'arrêt Collège Pierre, et laisserait les jeunes à l'arrêt Rustic.

La desserte "Collège Pierre" a été contrôlée trois jours dans la semaine 39, et a été à chaque fois desservie.

Ensuite j'ai une autre question de M. Jean-Luc BAILLET et M. Romain SENOBLE.

*« Enfin as tu été informé que le me 2/11/2011 sera travaillé (décision du recteur) afin que les élèves et enseignants puissent faire le pont de l'Ascension, je sais que l'an dernier cela été un joyeux bazar, et que les transporteurs ont facturé la journée supplémentaire sans faire de déduction pour la journée supprimée au motif qu'ils avaient été avertis trop tardivement »*

Dans le prolongement de la modification du calendrier 2011-2012, par décision du recteur d'académie, les journées du 2 novembre et du 18mai 2012, seront interverties dans les dessertes. Nous aurons donc une desserte le mercredi 2 novembre correspondant à l'offre d'un vendredi scolaire, et le vendredi 18 mai, une offre correspondante à un mercredi de desserte de "petites vacances scolaires".

Ensuite, j'ai une constatation des Opérateurs SiYonne.

Le temps de parcours prévu pour la ligne C, le matin est insuffisant. Le nombre croissant des montées et la circulation, ne permettent pas au bus d'arriver à la gare (pour le bus départ Nanon 6h53), à l'heure prévu de 7h17 pour un train départ Montereau à 7h22. Et souvent, les usagers ratent le train.

Il faudrait envisager d'avancer de quelques minutes le départ du bus, au départ de Nanon, si la restructuration des horaires des bus de décembre ne l'a pas modifié.

Et très dernièrement, une pétition qui m'a été retournée par le maire de Cannes-Ecluse, mais pour laquelle je n'étais pas destinataire et pour laquelle il m'aurait été difficile de répondre.

Des parents se plaignent sur la desserte d'Elsa TRIOLET, de devoir transporter eux-mêmes leurs enfants, car n'ayant plus de place dans les bus, alors que les enfants ont leurs titres de transports.

*Monsieur ALIFOND :*

Le problème a été réglé, nous avons fait le nécessaire.

*Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :*

Il n'y a plus de questions diverses, la séance est donc levée, et close à 20h45.

-----ooo000ooo-----